

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles :

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Sylvie THEULIER – Jérôme MALEVILLE – Stéphane MAGOT – Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-021 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 15 FEVRIER 2017

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le procès verbal de la séance du 15 février 2017 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le procès verbal de la séance du 15 février 2017.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

Arrivée de Madame Sylvie THEULIER et de Monsieur Stéphane MAGOT

N°2017-022 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 (BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES LABORATOIRE D'ANALYSES, LOTISSEMENT HABITAT, LOTISSEMENT ZAE, MULTISERVICE VIANDE, HOTEL D'ENTREPRISES), DRESSES PAR MADAME ISABELLE BRUNEL, COMPTABLE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame Isabelle BRUNEL, comptable de la Communauté de Communes, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par Madame Isabelle BRUNEL, comptable de la Communauté de Communes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-023 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Christian LALANDE

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2016.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Monsieur Christian LALANDE en tant que Président de séance.

Monsieur Christian LALANDE, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	87 784,87			101 745,51	87 784,87	101 745,51
Opérations de l'exercice	2 428 053,91	2 105 622,96	5 957 244,74	6 055 600,55	8 385 298,65	8 161 223,51
TOTAUX	2 515 838,78	2 105 622,96	5 957 244,74	6 157 346,06	8 473 083,52	8 262 969,02
Résultats de clôture	410 215,82			200 101,32	210 114,50	
Restes à réaliser	415 886,00	544 201,00			415 886,00	544 201,00
TOTAUX CUMULES	2 931 724,78	2 649 823,96	5 957 244,74	6 157 346,06	8 888 969,52	8 807 170,02
RESULTATS DEFINITIFS	281 900,82			200 101,32	81 799,50	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, ayant quitté la séance, n'a pas participé au vote.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-024: VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - LABORATOIRE D'ANALYSES

Rapporteur : Christian LALANDE

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2016.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Monsieur Christian LALANDE en tant que Président de séance.

Monsieur Christian LALANDE, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	16 138,45			3 729,35	16 138,45	3 729,35
Opérations de l'exercice	4 993,24	21 131,69	9 355,82	7 143,03	14 349,06	28 274,72
TOTAUX	21 131,69	21 131,69	9 355,82	10 872,38	30 487,51	32 004,07
Résultats de clôture	0,00			1 516,56		1 516,56
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	21 131,69	21 131,69	9 355,82	10 872,38	30 487,51	32 004,07
RESULTATS DEFINITIFS	0,00			1 516,56		1 516,56

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, ayant quitté la séance, n'a pas participé au vote.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-025 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – LOTISSEMENT HABITAT

Rapporteur : Christian LALANDE

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2016.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Monsieur Christian LALANDE en tant que Président de séance.

Monsieur Christian LALANDE, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	142 015,48				142 015,48	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	142 015,48	0,00	0,00	0,00	142 015,48	0,00
Résultats de clôture	142 015,48		0,00		142 015,48	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	142 015,48	0,00	0,00	0,00	142 015,48	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	142 015,48		0,00		142 015,48	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, ayant quitté la séance, n'a pas participé au vote.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-026 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – LOTISSEMENT ZAE

Rapporteur : Christian LALANDE

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2016.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Monsieur Christian LALANDE en tant que Président de séance.

Monsieur Christian LALANDE, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	320 450,05		0,00		320 450,05	0,00
Opérations de l'exercice	880 815,60	1 060 576,30	870 197,21	1 007 575,43	1 751 012,81	2 068 151,73
TOTAUX	1 201 265,65	1 060 576,30	870 197,21	1 007 575,43	2 071 462,86	2 068 151,73
Résultats de clôture Restes à réaliser	140 689,35			137 378,22	3 311,13	
TOTAUX CUMULES	1 201 265,65	1 060 576,30	870 197,21	1 007 575,43	2 071 462,86	2 068 151,73
RESULTATS DEFINITIFS	140 689,35			137 378,22	3 311,13	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, ayant quitté la séance, n'a pas participé au vote.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-027 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Christian LALANDE

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2016.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Monsieur Christian LALANDE en tant que Président de séance.

Monsieur Christian LALANDE, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	3 838,85			0,00	3 838,85	0,00
Opérations de l'exercice	17 250,81	17 222,49	19 149,56	23 450,22	36 400,37	40 672,71
TOTAUX	21 089,66	17 222,49	19 149,56	23 450,22	40 239,22	40 672,71
Résultats de clôture	3 867,17			4 300,66		433,49
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	21 089,66	17 222,49	19 149,56	23 450,22	40 239,22	40 672,71
RESULTATS DEFINITIFS	3 867,17			4 300,66		433,49

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, ayant quitté la séance, n'a pas participé au vote.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-028 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Christian LALANDE

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2016.

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité Monsieur Christian LALANDE en tant que Président de séance.

Monsieur Christian LALANDE, Président de séance, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	1 013,57			4 124,35	1 013,57	4 124,35
Opérations de l'exercice	30 390,08	27 856,80	35 778,72	38 810,95	66 168,80	66 667,75
TOTAUX	31 403,65	27 856,80	35 778,72	42 935,30	67 182,37	70 792,10
Résultats de clôture	3 546,85			7 156,58		3 609,73
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	31 403,65	27 856,80	35 778,72	42 935,30	67 182,37	70 792,10
RESULTATS DEFINITIFS	3 546,85			7 156,58		3 609,73

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes, ayant quitté la séance, n'a pas participé au vote.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-029 : REPORT DES RESULTATS 2016- BUDGETS PRINCIPAL ET LABORATOIRE D'ANALYSES

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016 du Budget Principal,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2016,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 101 745,51

Résultat d'investissement antérieur reporté : - 87 784,87

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/16

Solde d'exécution de l'exercice : - 322 430,95

Solde d'exécution cumulé : - 410 215,82

Restes à réaliser au 31/12/16

Dépenses d'investissement : 415 886,00

Recettes d'investissement : 544 201,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/16

Rappel du solde d'exécution cumulé : - 410 215,82

Rappel du solde des restes à réaliser : 128 315,00

Besoin de financement total : 281 900,82

Résultat de fonctionnement à reporter

Résultat de l'exercice : 98 355,81

Résultat antérieur : 328 465,38

Part affectée à l'investissement 2016 : 226 719,87

Total à reporter : 200 101,32

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016 du Laboratoire d'Analyses,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2016,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 3 729,35

Résultat d'investissement antérieur reporté : - 16 138,45

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/16	
Solde d'exécution de l'exercice :	16 138,45
Solde d'exécution cumulé :	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/16	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	0,00
Besoin de financement total :	0,00
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	- 2 212,79
Résultat antérieur :	19 867,80
Part affectée à l'investissement 2016 :	16 138,45
Total à reporter :	1 516,56

Considérant la délibération n°2017-001 du 13 janvier 2017, validant la clôture du Budget annexe « Laboratoire d'Analyses » au 31 décembre 2016,

Considérant les résultats cumulés de clôture 2016 des comptes administratifs du Budget Principal et du Laboratoire d'Analyses tels que récapitulés ci-après :

Résultats de la section d'investissement	
Déficit de clôture 2016 du Budget Principal :	- 410 215,82
Résultat de clôture 2016 du Laboratoire d'Analyses :	0,00
Résultat cumulé (déficit) de clôture 2016 du Budget Principal et du Laboratoire d'Analyses :	- 410 215,82
Résultats de la section de fonctionnement	
Excédent de clôture 2016 du Budget Principal :	200 101,32
Excédent de clôture 2016 du Laboratoire d'Analyses :	1 516,56
Résultat cumulé (excédent) de clôture 2016 du Budget Principal et du Laboratoire d'Analyses :	201 617,88

Décide, à l'unanimité, de reporter les résultats de l'exercice 2016 des comptes administratifs du Budget Principal et du Laboratoire d'Analyses, au Budget Primitif Principal 2017, comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif Principal 2017 : (en investissement ligne 001)	410 215,82
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 au Budget Primitif Principal 2017)	201 617,88

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-030 : REPORT DES RESULTATS 2016- LOTISSEMENT HABITAT

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2016,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 142 015,48
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/16	
Solde d'exécution de l'exercice :	0,00
Solde d'exécution cumulé :	- 142 015,48
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/16	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 142 015,48
Besoin de financement total :	142 015,48
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	0,00
Résultat antérieur :	0,00
Total à reporter :	0,00

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2017 : 142 015,48
(en investissement ligne 001)

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-031 : REPORT DES RESULTATS 2016- LOTISSEMENT ZAE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2016,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 320 450,05
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/16	
Solde d'exécution de l'exercice :	179 760,70
Solde d'exécution cumulé :	- 140 689,35
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/16	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 140 689,35
Besoin de financement total :	140 689,35
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	137 378,22
Résultat antérieur :	0,00
Total à reporter :	137 378,22

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

- | | |
|--|------------|
| 1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2017 :
(en investissement ligne 001) | 140 689,35 |
| 2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :
(crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2017) | 137 378,22 |

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-032 : REPORT DES RESULTATS 2016- MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2016,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 3 838,85
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/16	
Solde d'exécution de l'exercice :	- 28,32
Solde d'exécution cumulé :	- 3 867,17
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/16	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 3 867,17
Besoin de financement total :	3 867,17
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	4 300,66
Résultat antérieur :	3 680,29
Part affectée à l'investissement 2016 :	3 680,29
Total à reporter :	4 300,66

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2017 : (en investissement ligne 001)	3 867,17
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2017)	3 867,17
3) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2017 : (en fonctionnement ligne 002)	433,49

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-033 : REPORT DES RESULTATS 2016- HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2016,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	4 124,35
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 1 013,57
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/16	
Solde d'exécution de l'exercice :	- 2 533,28
Solde d'exécution cumulé :	- 3 546,85
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/16	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 3 546,85
Besoin de financement total :	3 546,85
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	3 032,23
Résultat antérieur :	5 137,92
Part affectée à l'investissement 2016 :	1 013,57
Total à reporter :	7 156,58

Décide à l'unanimité de reporter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2017 : (en investissement ligne 001)	3 546,85
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2017)	3 546,85
3) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2017 : (en fonctionnement ligne 002)	3 609,73

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-034 : REPRISE DES RESULTATS ET DU BILAN DU BUDGET ANNEXE LABORATOIRE D'ANALYSES AU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la délibération n°2017-001 du 13 janvier 2017, validant la clôture du Budget annexe « Laboratoire d'Analyses » au 31 décembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 22 mars 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de :

- reprendre au Budget 2017 de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, les résultats de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe Laboratoire d'Analyses, selon le tableau suivant :

Balance de sortie				Résultats cumulés à reprendre au Budget Principal 2017		
Budget Laboratoire d'Analyses Résultat clôture 2016		Budget Principal Résultat clôture 2016				
Section	Montant	Section	Montant	Section	Montant	Reprise au budget 2017
SI	0,00	SI	-410 215,82	SI	-410 215,82	Ligne 001
SF	1 516,56	SF	200 101,32	SF	0,00	Ligne 002

- reprendre au bilan de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, l'actif et le passif du Budget annexe Laboratoire d'Analyses, selon le tableau suivant :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Balance de sortie du compte de gestion					
Budget Laboratoire d'Analyses			Budget Principal		
Compte	Montant	Sens	Compte	Montant	Sens
1068	4 993,24	Crédit	1068	4 993,24	Crédit
110	1 516,56	Crédit	110	1 516,56	Crédit
192	4 993,24	Débit	192	4 993,24	Débit
4111	349,79	Débit	4111	349,79	Débit
	1 166,77			1 166,77	

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-035 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Rapporteurs : Marie-Odile DELCAMP et Daniel SOULADIE

En vertu de l'application combinée des articles L.5211-36 alinéa 2 et L.2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget doit être organisé dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci, et ce, dans les seules Communautés de Communes comprenant au moins une commune de 3.500 habitants ou plus.

Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué aux finances, dans le cadre de leur rapport, ont présenté à l'assemblée un certain nombre d'informations et d'orientations destinées à lui permettre de préparer le prochain budget.

Les éléments ainsi communiqués ont permis de présenter la Communauté de Communes au travers de sa situation financière, de l'évolution de ses dépenses et de ses effectifs. Ils ont également permis d'aborder les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 22 mars 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2017,
- adopte le débat d'orientations budgétaires 2017 sur la base du rapport ci-annexé.

Le débat d'orientations budgétaires 2017 sera transmis aux communes membres.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESSEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-036 : MODIFICATION DES STATUTS DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) GRAND QUERCY

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Le Conseil Communautaire a validé lors de sa séance du 7 décembre 2016 (délibération n°2016-142) le retrait du programme « Développement culturel » des missions à la carte, assurées par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy. Dès lors, seule la Communauté de Communes Cazals-Salviac adhère encore au programme « Développement Culturel ».

Les élus du PETR ont donc mené une réflexion afin de supprimer la mission culture des missions à la carte et de mutualiser pour en faire un programme d'animation territorialisé. Ces changements ont impliqué une modification des statuts du PETR, en particulier l'article 6, qui ont été validés par les membres du Comité syndical, lors de sa séance du 14 décembre 2016 (délibération 2016-30).

En tant que membre du PETR, la Communauté de Communes Quercy Bouriane, doit, à son tour, procéder à l'examen de ces nouveaux statuts (jointes en annexe).

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 22 mars 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide les nouveaux statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-037 : DESIGNATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Les communautés de communes sous un régime fiscal de Fiscalité Professionnelle Unique, doivent instituer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) composée de onze membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué et dix commissaires.

Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Les commissaires sont désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques sur la base d'une liste de 20 titulaires (dont 2 domiciliés en dehors du périmètre communautaire), et 20 suppléants (dont 2 domiciliés en dehors du périmètre communautaire), établie par l'organe délibérant de la Communauté de Communes sur proposition de ses communes membres.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales. Une représentation équilibrée des communes membres de l'EPCI doit, autant que possible, être recherchée.

La liste proposée est la suivante :

Commune	Titre	Prénom	Nom	Titulaire/suppléant
GOURDON	Monsieur	Jean-Pierre	COUSTEIL	Titulaire
GOURDON	Monsieur	Michel	CAMMAS	Suppléant
LE VIGAN	Monsieur	Christian	MICHEL	Titulaire
LE VIGAN	Monsieur	Christian	LEGRAND	Suppléant
SAINT GERMAIN DU BEL AIR	Monsieur	Philippe	CAVACUITI	Titulaire
SAINT GERMAIN DU BEL AIR	Monsieur	Gérard	FARGES	Suppléant
SAINT CLAIR	Monsieur	Serge	LAMOUREUX	Titulaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

SAINT CLAIR	Monsieur	André	MANIE	Suppléant
CONCORES	Monsieur	Christian	FRANCOUAL	Titulaire
CONCORES	Monsieur	Gérard	GAYDOU	Suppléant
PAYRIGNAC	Monsieur	Patrick	TOURRET	Titulaire
PAYRIGNAC	Monsieur	Alain	GRIFFE	Suppléant
MILHAC	Monsieur	Gilbert	CARMEILLE	Titulaire
MILHAC	Madame	Marie-Claude	GATINEL	Suppléant
ANGLARS-NOZAC	Monsieur	Pascal	SALANIE	Titulaire
ANGLARS-NOZAC	Monsieur	Serge	BAZIN	Suppléant
PEYRILLES	Madame	Martine	LAFON	Titulaire
PEYRILLES	Monsieur	Stéphane	MAGOT	Suppléant
SAINT PROJET	Monsieur	Léon-Bernard	CLAESEN	Titulaire
SAINT PROJET	Monsieur	Aimé	MEDALE	Suppléant
FAJOLES	Madame	Fabienne	LALANDE	Titulaire
FAJOLES	Monsieur	Jean-Daniel	LAVAL	Suppléant
ROUFFILHAC	Monsieur	Maurice	HUGON	Titulaire
ROUFFILHAC	Monsieur	Robert	LACOMBE	Suppléant
SAINT CHAMARAND	Monsieur	Bernard	BORDE	Titulaire
SAINT CHAMARAND	Monsieur	Bruno	SABATIER	Suppléant
SAINT CIRQ MADELON	Monsieur	Patrick	MADEBOS	Titulaire
SAINT CIRQ MADELON	Monsieur	Jean-Claude	MAURY	Suppléant
SOUCIRAC	Madame	Marie-Françoise	TALAYSSAT	Titulaire
SOUCIRAC	Monsieur	Florent	DESTREL	Suppléant
UZECH LES OULES	Monsieur	Marcel	BETAILE	Titulaire
UZECH LES OULES	Madame	Danielle	DEVIERS	Suppléant
LAMOTHE-CASSEL	Monsieur	Irénée	MONTEIL	Titulaire
LAMOTHE-CASSEL	Madame	Jeanine	GAJAN	Suppléant
SAINT CIRQ SOUILLAGUET	Monsieur	Alain	ESCAPOULADE	Titulaire
SAINT CIRQ SOUILLAGUET	Monsieur	Gérard	MOTTIN	Suppléant
MONTAMEL	Monsieur	Eric	LAVERGNE	Titulaire
MONTAMEL	Monsieur	Jean-François	BELIVENT	Suppléant
MEMBRES EXTERIEURS				
Commune	Titre	Prénom	Nom	Titulaire/suppléant
GOURDON	Monsieur	Claude	THUAUX	Titulaire
ROUFFILHAC	Monsieur	Jean-Pierre	FAVORY	Suppléant
FAJOLES	Madame	Monique	BOUTINAUD	Titulaire
ROUFFILHAC	Monsieur	Francis	DE NARDI	Suppléant

Vu l'article 1609 nonies C et 1650 A du code général des impôts,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2016-076 du 1er juin 2016,
Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 8 février 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs pour les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels,
- désigne 18 membres titulaires et 18 membres suppléants répartis sur l'ensemble du territoire communautaire, et 2 membres titulaires et 2 membres suppléants domiciliés en dehors du périmètre communautaire, dont les noms sont détaillés dans la liste ci avant présentée,
- précise que la liste des membres titulaires et suppléants est notifiée à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-038 : INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE PRESIDENTS

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Considérant la délibération n°2015-053 du 15 avril 2015 fixant à compter de cette même date, pour Madame la Présidente, une indemnité de fonction au taux de 43,88% de l'indice brut 1015, soit 1 668,08 € brut mensuel, et pour les vice-présidents, une indemnité de fonction au taux de 9,29% de l'indice brut 1015, soit 353,16 € brut mensuel,

Considérant que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 et du relèvement de la valeur du point d'indice prévu par le décret n°2016-670 du 25 mai 2016,

Considérant en conséquence les nouveaux barèmes indemnitaires qui se substituent à ceux annexés à la circulaire du 19 juillet 2010 relative aux indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux,

Considérant qu'une nouvelle modification de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique est prévue en janvier 2018,

Considérant qu'en conséquence, il convient d'adopter une nouvelle délibération visant « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », sans faire référence à la valeur de l'indice ou à des montants en euros,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-12 qui dispose que les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un Établissement public de coopération intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Vu l'article R.5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant pour les communautés de communes des taux maximum,

Considérant que la Communauté de Communes Quercy Bouriane est située dans la tranche de population de 10 000 à 19 999 habitants,

Considérant que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la fonction publique est pour cette tranche de population de 48,75% pour le président et de 20,63 % pour les vice-présidents,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 22 mars 2017,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- fixe, pour Madame la Présidente, une indemnité de fonction au taux de 43,88% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- fixe, pour les vice-présidents, une indemnité de fonction au taux de 9,29% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- valide le paiement des indemnités de fonction mensuellement,
- valide l'inscription au budget de la Communauté de Communes Quercy Bouriane des crédits nécessaires au versement des indemnités de fonction,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION
DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE**

Identité des bénéficiaires	Qualité des bénéficiaires	Délégation de fonctions	Indemnité de fonction brute mensuelle en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
DELCAMP Marie-Odile	Présidente	-	43,88% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
LABRANDE Patrick	1 ^{er} Vice-président	Administration générale	9,29% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
SOULADIE Daniel	2 ^{ème} Vice-président	Finances	9,29% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
THEBAULT Daniel	3 ^{ème} Vice-président	Affaires économiques	9,29% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
LALANDE Christian	4 ^{ème} Vice-président	Aménagement de l'espace, et environnement	9,29% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
MAGOT Stéphane	5 ^{ème} Vice-président	Affaires agricoles et vie rurale	9,29% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
DENIS Nathalie	6 ^{ème} Vice-présidente	Planification stratégique et prospective urbaine	9,29% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
CAMMAS Michel	7 ^{ème} Vice-président	Enfance, jeunesse et sports	9,29% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
CLAESEN Léon-Bernard	8 ^{ème} Vice-président	Développement touristique	9,29% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
MANIE André	9 ^{ème} Vice-président	Voirie	9,29% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
VIGIE Claude	10 ^{ème} Vice-président	Travaux publics et bâtiments	9,29% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
SOUBIROUX-MAGREZ Delphine	11 ^{ème} Vice-présidente	Culture et patrimoine	9,29% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
CHARBONNEL Fabienne	12 ^{ème} Vice-présidente	Vie associative	9,29% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
LALANDE Fabienne	13 ^{ème} Vice-présidente	Economie sociale et solidaire	9,29% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER –

André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

Départ de Monsieur André MANIE

N°2017-039 : CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL - CHARGE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

La prise de nouvelle compétence, le passage en Fiscalité Professionnelle Unique et l'extension ou la création de services à la personne génèrent une montée en charge de travail conséquente pour le pôle administratif et financier. A personnel constant, les missions dévolues ne peuvent plus être assurées de manière sereine et en toute efficacité et sécurité juridique, par manque de temps.

Au vu des incertitudes liées à la possible fusion avec la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat, il paraît plus prudent de pallier à ce surcroît de charge de travail par la création d'un emploi contractuel. En effet, si la fusion devient effective, le redéploiement des services et du personnel afférent permettra sans doute de renforcer le pôle administratif et financier.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et notamment l'article 3 alinéa 1, permet aux EPCI, de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Il est donc proposé de créer un poste de chargé de gestion administrative et financière contractuel, à temps complet, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juin 2017 et ce jusqu'au 31 mai 2018.

Etant donné les compétences demandées, l'agent sera de catégorie B et sa rémunération sera basée sur le premier échelon de la grille indiciaire afférente. Il bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 22 mars 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste de chargé de gestion administrative et financière, à temps complet, et ce à compter du 1^{er} juin 2017,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER –

André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-040 : CONCLUSION DE DEUX CONTRATS AIDES POUR LE SERVICE VOIRIE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Dans le cadre de la compétence « Protection et Mise en valeur de l'environnement- Entretien et balisage des chemins de randonnées et circuits de découvertes », la Communauté de Communes Quercy Bouriane doit répondre au besoin d'entretien annuel de ses chemins et ce, sur la période de fin de printemps à début d'été. En 2016, le Conseil Communautaire a validé (délibération n° 2016- 068) le recrutement de deux agents contractuels à temps complet, pendant trois mois, pour faire face à cet accroissement saisonnier d'activité.

Actuellement, l'entretien des « Ouvrages d'art » n'est plus réalisé car l'agent qui en est habituellement chargé, est affecté sur le service voirie pour faire face à une charge de travail accrue. De plus, au sein de ce même service, un départ à la retraite est prévu pour le 1^{er} août 2017, ce qui en fragilisera encore plus le fonctionnement, alors que l'on se trouvera dans une période de campagne du PATA.

Pour ces raisons, il est proposé de créer deux postes, pour une durée d'un an à compter du 24 avril 2017, à temps complet, rémunéré au SMIC, dans le cadre de contrats aidés de type Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE). En effet, les agents recrutés pourront réaliser l'entretien des sentiers de randonnées puis venir en remplacement du départ à la retraite et permettre le retour de l'agent en charge sur l'entretien des « Ouvrages d'Art ».

Ce type de contrat aidé permet l'embauche de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi, de demandeurs d'emploi justifiant de 24 mois d'inscription à Pôle Emploi au cours des 36 derniers mois, de demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus, de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi dont : jeunes de moins de 26 ans, sans diplôme ni qualification n'ayant pas pu être orientés vers un emploi d'avenir, demandeurs d'emplois justifiant de 12 mois d'inscription à Pôle Emploi au cours des 24 derniers mois, demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une protection internationale et bénéficiaires des minima sociaux. Le taux de prise en charge de l'aide octroyée par l'Etat, pour les contrats CUI-CAE se situe, selon les bénéficiaires, entre 55% et 90% du SMIC brut plafonné à 20 heures hebdomadaires. L'employeur, est lui, soumis à l'élaboration d'un parcours de formation, en faveur de la personne recrutée.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 22 mars 2017,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la conclusion de deux contrats aidés de type CUI-CAE, à temps complet, pour une durée d'un an, rémunéré au SMIC, à compter du 24 avril 2017,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER –

André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-041 : SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CDGFPT) DU LOT - MODIFICATION DES TARIFS

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Depuis 2007, le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot a créé un service de remplacement, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, permettant aux collectivités de pallier aux absences momentanées des agents, à l'accroissement temporaire d'activité, à l'accroissement saisonnier d'activité ou à des recrutements dans l'attente de pourvoir un poste dans les conditions statutaires.

Ce service est composé d'une équipe d'agents non titulaires formés ou expérimentés qui peut intervenir dans le domaine administratif, la comptabilité et les finances publiques, ainsi que la gestion du personnel, des carrières et des paies. Jusqu'à présent, ces agents sont mis à disposition contre remboursement selon un tarif basé sur un coût horaire par catégorie soit 18 €/ heure pour un agent de catégorie C, 20 €/ heure pour un agent de catégorie B, 24 €/ heure pour un agent de catégorie A, ainsi qu'une participation aux frais de gestion de 6% du traitement brut annuel augmenté des charges patronales.

Pour pouvoir bénéficier du service de remplacement en cas de besoin, une convention doit être signée entre la collectivité et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot. Le Conseil Communautaire a donc validé l'adhésion et la conclusion de la convention afférente, par une délibération en date du 28 janvier 2009.

A ce jour, la Communauté de Communes Quercy Bouriane n'a pas encore utilisé le service, mais pour se préserver cette possibilité, il convient de délibérer pour conventionner de nouveau afin de prendre en compte une modification de la tarification. En effet, si les tarifs horaires restent inchangés, la participation aux frais de gestion est dorénavant de 8% calculée en fonction du traitement brut augmenté des charges patronales. La convention d'adhésion au service de remplacement et le règlement intérieur dudit service sont joints en annexe.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 22 mars 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la conclusion de la convention d'adhésion au service de remplacement du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDGFPT) du Lot, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signature utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-042 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE CONFERENCE DE LA MAISON COMMUNAUTAIRE AUPRES DE LA POSTE POUR L'ORGANISATION DE SESSIONS DU CODE DE LA ROUTE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Dans le cadre de la loi Macron du 6 août 2015, les conditions de présentation du permis de conduire ont été revues afin de réduire le délai de passage des épreuves. En effet, le temps d'attente entre deux épreuves du code de la route constaté en 2014 était de 3 mois en moyenne, ce qui est synonyme de surcoût pour les candidats. L'enjeu de cette réforme est donc de ramener à 45 jours le délai d'obtention du permis, avec à la clé 200 euros d'économie en moyenne pour les candidats pour chaque mois de délai gagné.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs dispositions ont été prises par l'État, comme permettre à des opérateurs privés agréés d'organiser l'examen du code de la route. Ainsi, la Poste possédant une réelle légitimité pour exercer cette nouvelle mission, avec son maillage territorial unique, est devenue opérateur agréé, au niveau national.

Pour organiser des sessions du Code de la Route sur le territoire, la Poste a sollicité la Communauté de Communes Quercy Bouriane afin de mettre à disposition la salle de conférence de la Maison Communautaire, à raison de deux mardi par mois, de 8 heures à 13 heures, à compter du 1^{er} mai 2017. Pour cette location, la Poste rembourse la CCQB, à hauteur de 60,00 € par journée ou 30,00€ par demi-journée d'utilisation. Les modalités pratiques de la mise à disposition sont détaillées dans une convention (jointe en annexe).

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 22 mars 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 36 votes pour et 2 abstentions (Madame Danielle Deviers et Madame Marie-Chantal Laurent) :

- valide la conclusion d'une convention de mise à disposition de la salle de conférence de la Maison Communautaire auprès de la Poste pour l'organisation de sessions du Code de la Route, à compter du 1^{er} mai 2017 et dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-043 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE CONFERENCE DE LA MAISON COMMUNAUTAIRE AUPRES DE LA SOCIETE « SGS AUTOMOTIVE SERVICES » POUR L'ORGANISATION DE SESSIONS DU CODE DE LA ROUTE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Dans le cadre de la loi Macron du 6 août 2015, les conditions de présentation du permis de conduire ont été revues afin de réduire le délai de passage des épreuves. En effet, le temps d'attente entre deux épreuves du code de la route constaté en 2014 était en effet de 3 mois en moyenne, ce qui est synonyme de surcoût pour les candidats. L'enjeu de cette réforme est donc de ramener à 45 jours le délai d'obtention du permis, avec à la clé 200 euros d'économie en moyenne pour les candidats pour chaque mois de délai gagné.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs dispositions ont été prises par l'État, comme permettre à des opérateurs privés agréés d'organiser l'examen du code de la route. Ainsi, la société « SGS Automotive Services » possédant une réelle légitimité pour exercer cette nouvelle mission, avec son maillage territorial unique, est devenue opérateur agréé, au niveau national.

Pour organiser des sessions du Code de la Route sur le territoire, la société « SGS Automotive Services » a sollicité la Communauté de Communes Quercy Bouriane afin de mettre à disposition la salle de conférence de la Maison Communautaire, à raison d'une fois par mois sur une journée ou deux demi journées, à compter du 1^{er} mai 2017. Pour cette location, la société « SGS Automotive Services » rembourse la CCQB, à hauteur de 60,00 € par journée ou 30,00€ par demi-journée d'utilisation. Les modalités pratiques de la mise à disposition sont détaillées dans une convention (jointe en annexe).

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 22 mars 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 36 votes pour et 2 abstentions (Madame Danielle Deviers et Madame Marie-Chantal Laurent) :

- valide la conclusion d'une convention de mise à disposition de la salle de conférence de la Maison Communautaire auprès de la société « SGS Automotive Services » pour l'organisation de sessions du Code de la Route, à compter du 1^{er} mai 2017 et dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-044 : CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES CHARGES DE FLUIDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE GOURDON

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2015-177 du 30 Novembre 2015 validant l'opération d'adaptation du local communal sis 20 Boulevard des Martyrs à Gourdon en vue d'y accueillir l'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2016-090 du 6 juillet 2016, validant la conclusion d'un bail locatif avec la commune de Gourdon pour l'occupation d'une partie des locaux sis 20 Boulevard des Martyrs,

Considérant que les locaux sis 20 Boulevard des Martyrs hébergent l'Office de Tourisme, la Cyberbase et le Pôle de Ressources Numériques,

Considérant que les installations techniques, compteur électrique et compteur d'eau, sont communes à cet ensemble de locaux occupé en partie par l'Office de Tourisme pour une surface de 222 m²,

Considérant que la Communauté de Communes Quercy Bouriane règle la totalité des dépenses de fonctionnement relatives aux fluides de ces locaux,

Considérant la disposition des locaux et l'impossibilité de procéder à l'individualisation des compteurs d'eau et électricité,

Il convient donc de répartir les charges de fluides liées à ces installations communes et de définir avec l'Office de Tourisme les modalités de remboursement de ces charges. Il est évalué que pour l'Office de Tourisme Intercommunal, le montant des charges de fourniture d'eau s'élève à une somme forfaitaire de 250,00 € par an, tandis que le montant des charges de fourniture d'électricité est estimé à hauteur de 3 500,00 € annuel.

Il est proposé de conclure une convention (jointe en annexe), ayant pour objet de préciser les modalités de remboursement des charges d'eau et d'électricité liées aux installations communes entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et l'Office de Tourisme Intercommunal.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 22 mars 2017,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Madame Marie-Chantal LAURENT et Monsieur Léon-Bernard CLAESEN ne participent pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention de remboursement des charges de fluides relatives aux locaux occupés par l'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon – 20 Bd des Martyrs à Gourdon, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER –

André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-045 : CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU LOT, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA COMMUNE DE PEYRILLES POUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVE COMMUNAL CONCERNE PAR LES BOUCLES LOTOISES DE VTT

Rapporteur : Christian LALANDE

Par délibération n°2009-113 du 08 juillet 2009, le Conseil Communautaire validait les conventions tripartites entre le Département du Lot, la Communauté de Communes Quercy Bouriane et certaines de ses communes membres pour l'occupation et l'entretien du domaine public concerné par les itinéraires des boucles lotoises de VTT inscrites au schéma cyclable départemental.

Ces boucles lotoises s'adressent à un large public familial et constituent un atout dans l'attractivité de notre territoire, en matière de tourisme notamment.

Le Département du Lot a récemment saisi la Communauté de Communes Quercy Bouriane suite à des ajustements et améliorations qualitatives apportés aux itinéraires des boucles lotoises de VTT.

Aussi, une nouvelle convention tripartite a été rédigée pour une boucle située sur la Commune de Peyrilles.

Cette convention précise que le Département du Lot assure l'entretien des sentiers et de la signalétique, tandis que la Communauté de Communes Quercy Bouriane assure le maintien de l'ouverture au public par l'élimination des arbres ou obstacles gênant la circulation, et que la Commune de Peyrilles autorise l'implantation, à titre gratuit, de la signalétique et inscrit les chemins ruraux empruntés par les circuits des boucles lotoises, au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), ainsi qu'au plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI).

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 22 mars 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la conclusion de la convention entre le Département du Lot, la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Commune de Peyrilles pour l'occupation et l'entretien du domaine public et privé communal de Peyrilles concerné par les boucles lotoises de VTT, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel :

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jean-François BELIVENT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

Départ de Monsieur Jean-François BELIVENT

N°2017-046 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE DE GOURDON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS MUSICAUX AU SEIN DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Rapporteur : Michel CAMMAS

Le Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes Quercy Bouriane a mis en place, depuis deux ans, une animation d'éveil musical auprès de la petite enfance.

La Commune de Gourdon, qui gère une Ecole Municipale de Musique, avait alors été sollicitée afin de mettre à disposition partiellement une assistante d'enseignement artistique. Cette animation a rencontré un grand succès auprès des enfants et il est donc proposé de renouveler son organisation.

L'assistante d'enseignement artistique interviendra une fois par mois pendant une heure, en alternance sur les RAM de Gourdon et de St Germain du Bel-Air, et ce sur une période allant de février à juin 2017.

La Communauté de Communes Quercy Bouriane s'engage à rembourser le montant de la rémunération et des charges sociales, assumé par la Commune de Gourdon pour l'intervention de cet agent, selon les détails précisés dans une convention de mise à disposition de personnel (jointe en annexe).

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 22 mars 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la conclusion d'une convention de mise à disposition de personnel entre la Commune de Gourdon et la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour la mise en place d'animations d'éveil musical au sein du Relais Assistantes Maternelles dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Monsieur Patrick Labrande, Vice-président délégué à « l'administration générale », à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel :

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jean-François BELIVENT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-047 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET L'ASSOCIATION D'AIDE AU MAINTIEN A DOMICILE GOURDONNAIS (AMDG) POUR LE PORTAGE DE LIVRES

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

L'association d'Aide au Maintien à Domicile Gourdonnais (AMDG) a pour objectif de prendre en charge les tâches de la vie courante au domicile des personnes qui sont en perte d'autonomie et qui éprouvent des difficultés à effectuer les gestes de la vie courante et intervient sur Gourdon, Payrac, Saint Germain du Bel Air et Salviac.

Les bibliothèques intercommunales de Quercy Bouriane ont pour volonté de promouvoir la lecture auprès de tous les publics. Malheureusement les personnes en perte d'autonomie éprouvent des difficultés à accéder au service. Afin de leur en faciliter l'accès, il est proposé de conclure une convention de partenariat (jointe en annexe) avec l'association AMDG. L'association se verra proposer un abonnement collectif à hauteur de 10,00 € par an, et se chargera d'effectuer le portage des livres, vers les bénéficiaires, par le biais de ses membres bénévoles.

Des animations spécifiques seront aussi organisées, au rythme de 4 par an, avec un accueil des bénéficiaires au sein de la bibliothèque. La convention prendra effet à compter du 1^{er} avril 2017, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 22 mars 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et l'association d'Aide au Maintien à Domicile Gourdonnais (AMDG), dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mars 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Georgina MURRAY à Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel :

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Jean-François BELIVENT – Jérôme MALEVILLE – Bruno SABATIER – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Serge BAZIN

N°2017-048 : ESPACE MUSEAL DU PIAGE - MODIFICATION DES TARIFS

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Pour mémoire, les tarifs actuels d'entrée de la Maison du Piage à Fajoles sont les suivants, depuis le 14 octobre 2015 (délibération n°2015-144) :

- Tarif individuel : 3 € (pour les adultes et les enfants à partir de 10 ans) - gratuit pour les enfants de moins de 10 ans,
- Tarif de groupes : 2 € par personne (à partir de 10 personnes payantes),
- Tarif scolaires (communes du territoire) : 20 € par classe pour une visite d'une heure sans atelier,
- Tarif scolaires (communes hors territoire) : 2 € par enfant pour une visite d'une heure sans atelier,
- Tarif scolaires (communes du territoire) : 4 € par enfant pour une visite d'une demi-journée avec atelier,
- Tarif scolaires (communes hors territoire) : 5 € par enfant pour une visite d'une demi-journée avec atelier,
- Tarif « atelier grand public » : 5 € par personne y compris les enfants de moins de dix ans bénéficiant de l'entrée gratuite au musée,
- Tarif « Les Passeurs de Temps » : 5 € par enfant pour une visite d'une demi-journée avec atelier,
- Copies d'objets préhistoriques :
 - Pendentif avec cordon : 5,00 € l'unité,
 - Collier avec cordon : 6,00 € l'unité,
 - Biface en résine : 9,00 € l'unité,
 - Porte-clés : 6,00 € l'unité,

Certains tarifs ont été créés pour répondre de nouvelles pratiques comme les ateliers « grand public » ou la vente de copie d'objets préhistoriques, mais les tarifs de base sont inchangés depuis 2014. Il paraît donc nécessaire de réajuster ces derniers. A la demande des visiteurs qui souhaitent approfondir leurs connaissances, suite à la visite de l'espace muséal, il est aussi proposé de créer des tarifs de vente de livres pour enfants et pour adultes.

A contrario, il convient de supprimer le tarif « Passeurs de Temps » qui correspondait à une visite et un atelier commun avec l'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon, que ce dernier n'a pas souhaité reconduire cette année.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 22 mars 2017,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- fixe les tarifs d'entrée et de vente de copies d'objets préhistoriques comme suit :
 - Tarif individuel : 4 € (pour les adultes et les enfants à partir de 7 ans) - gratuit pour les enfants de moins de 7 ans,
 - Tarif de groupes et tarif réduit (campings, partenaires..) : 3 € par personne (à partir de 10 personnes payantes),
 - Tarif scolaires (communes du territoire) : 2 € par enfant pour une visite d'une heure sans atelier,
 - Tarif scolaires (communes hors territoire) : 3 € par enfant pour une visite d'une heure sans atelier,
 - Tarif scolaires (communes du territoire) : 4 € par enfant pour une visite d'une demi-journée avec atelier,
 - Tarif scolaires (communes hors territoire) : 5 € par enfant pour une visite d'une demi-journée avec atelier,
 - Tarif « atelier grand public » : 5 € par personne y compris les enfants de moins de 7 ans bénéficiant de l'entrée gratuite au musée,
 - Copies d'objets préhistoriques :
 - Pendentif avec cordon : 5,00 € l'unité,
 - Collier avec cordon : 6,00 € l'unité,
 - Biface en résine : 9,00 € l'unité,
 - Porte-clés : 6,00 € l'unité,
 - Livres enfants :
 - Le sandwich de mammoth : 5,20 € l'unité,
 - P'tit Doc, les Cro-Magnon : 7,40 € l'unité,
 - Cro-Mignon – poche : 5,00 € l'unité,
 - La Préhistoire (livre+dvd) : 16,50 € l'unité,
 - La Préhistoire à petits pas : 12,70 € l'unité,
 - Livres adultes :
 - La Préhistoire expliquée à mes petits enfants : 6,60 €, l'unité,
 - Qu'est-il arrivé à Néandertal ? : 5,00 € l'unité,
 - Les itinéraires « En route vers la Préhistoire » : 24,90 € l'unité,
 - La France Préhistorique (J. Clottes) : 24,20 € l'unité.
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP